

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mai 2018

Rapport n° 18-03-14

**REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT AU SEIN DU GIP
INSERTION (GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC POUR L'INFORMATION ET LA
FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES)**

Un groupement d'intérêt public pour l'information et la formation professionnelle des jeunes, dénommé « GIP Insertion » est constitué sur les communes de Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.

Les activités de ce Groupement concourent à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique locale d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans la zone géographique ci-dessus définie, plus particulièrement au profit des jeunes sortis du cadre scolaire sans solution en terme de formation ou d'emploi.

Il a pour mission d'accueillir, d'informer, et d'orienter ce public vers des dispositifs de formation et d'aide à l'emploi existants ainsi que vers les partenaires sociaux oeuvrant en ce domaine. Il devra assurer le suivi professionnel et social des jeunes en étroite relation avec l'ensemble des partenaires concernés : organismes de formation, travailleurs sociaux, agence locale de Pôle Emploi, entreprises, ainsi que tous les organismes, agréés par les pouvoirs publics compétents dans ce domaine.

En sa qualité de Maire de Saint-Leu-la-Forêt, Mme Sandra BILLET fait partie des membres de droit de l'assemblée générale ainsi que du conseil d'administration (1er collège : les collectivités territoriales) dudit GIP Insertion.

Il vous est proposé de désigner M. Arnaud VANDAMME en qualité d' élu qui représentera la commune de Saint-Leu-la-Forêt aux réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP Insertion en cas d'empêchement de Mme le Maire, membre de droit.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 mai 2018

Délibération n° 18-03-14

**REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT AU SEIN DU GIP
INSERTION (GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC POUR L'INFORMATION ET LA
FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES)**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public pour l'information et la formation professionnelle des jeunes, dénommé « GIP Insertion », constitué sur les communes de Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : de désigner en qualité d' élu qui représentera la commune de Saint-Leu-la-Forêt aux réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP Insertion en cas d'empêchement de Mme le Maire, membre de droit.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET